

HESAM UNIVERSITÉ

Conseil d'administration
Mercredi 18 septembre 2019

Procès-verbal

Représentants de la catégorie 1

Xavier CHATEAU, Chimène DENNEULIN, Quentin LESUR, Philippe CAVELIER

Représentant de la catégorie 2

Jacques BARHY, Jean-Luc DELPEUCH

Représentants de la catégorie 3

Xavier ROY

Représentants de la catégorie 4 A

Alain BAUER, Marc LE COQ, Patrick BOISSELIER

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique EVEN-HORELLOU, Emmanuelle VIGNOLI, Anne D'ORAZIO

Représentant de la catégorie 5

Laurent KALIFA,

Représentants de la catégorie 6

Patrick RABESANDRATANA

Invités présents :

Jérémie LOUSSOUARN, Vincent COHAS, Josiane GIAMMARINARO, Laurent SCORDINO-MAZANEC, Annie-Claude RUESCAS, Guy GEORJON, Hugues BRUNET, Lucie LOEWENSTEIN, Serge GADBOIS, Yann SERREAU

Étaient excusés :

Philippe DURANCE, Soizic WATTINNE, Olivier ZEDER, Maryline LAPLACE, Xavier CACHARD, Faten HIDRI, Marie-Christine LEMARDELEY, Julie JOLY, Dominique ROUX-ROSSI, Saida GUELLATI-KHELIFA, Maxime SCHIRRER, Dominique ENGEL, Louisa CHERIF-OUAZANI, Jean-François CLEMENT, Clement GENTY, Julien JOURAND, Kyra CONSTANTINOFF, Marie-Line ROBINET, Gérard REISBERG, Charlotte ARISTIDE, Nicole REISBERG, Marie-Josée BRIGAUD, François VAQUIER, Alain SOREIL, Jacques PERRIN, Patrick HOUDAYER, Alice GUILHON, Clotilde FERROUD, Philippe DEDIEU, Bendicht WEBER, Nazih MECHBAL

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

Philippe DURANCE donne pouvoir à Alain BAUER

Jean-François CLEMENT donne pouvoir à Laurent KALIFA

Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :

Faten HIDRI donne pouvoir à Chimène DENNEULIN

Soizic WATTINNE donne pouvoir à Xavier ROY

Dominique ENGEL donne pouvoir à Frédérique EVEN-HORELLOU

Marie-Christine LEMARDELEY donne pouvoir à Anne D'ORAZIO

Le quorum est atteint avec 15 présents et 6 pouvoirs

Ordre du jour :

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mai 2019
- II. BI Budget 2020
- III. Politique d'amortissements
- IV. Adoption des modifications portées au règlement intérieur
- V. Adoption du volet commun 2019-2023 du contrat de site HESAM Université
- VI. Informations CPER 2021-2027
- VII. Forfaits de mobilité Erasmus pour le personnel
- VIII. Question(s) diverse(s)

HESAM UNIVERSITÉ

La séance est ouverte à 9h30

Le Président du conseil d'administration remercie le CESI de nous accueillir dans les nouveaux locaux de la Défense, ouverts depuis janvier 2019. Vincent COHAS est heureux d'accueillir le conseil d'administration d'HESAM Université. Nous sommes au sein des locaux du CESI à la direction générale et aussi dans un bâtiment dédié à la formation des salariés qui représente 500m2 de locaux au rez-de-chaussée. Par ailleurs, Il nous informe qu'une inauguration d'un nouveau bâtiment pédagogique aura lieu le 14 octobre sur le campus de Nanterre. Un campus CESI se compose, d'apprentis, d'étudiants, de salariés, de formateurs, d'enseignants chercheurs. Ces hommes et ces femmes représentent la transdisciplinarité puisqu'ils viennent d'horizons différents.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mai 2019

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. BI budget 2020

Hugues BRUNET présente le budget initial 2020

Pour l'année 2020 et de façon globale, le budget initial est construit, pour les projets, sur un principe de dépenses qui n'excèdent pas les recettes assurées, s'il devait apparaître des évolutions dans les ressources, elles seraient répercutée à l'occasion d'un budget rectificatif.

A noter que l'année 2020 sera l'année de mise en œuvre du Programme NCU « Construisons nos métiers ! ». HESAM Université verra s'inscrire dans un budget spécifique les premières recettes et dépenses, ainsi que les montants qui seront reversés aux établissements partenaires du projet NCU.

En ce qui concerne les recettes :

Subvention pour charges de service public : pour un montant de 320 836 € et se décompose comme suit :

- **Dotation ministérielle aux COMUEs** : dotation de 200 000€ versée à l'ensemble des COMUEs ;
- **Projet 1000 doctorants pour les territoires** : dotation annuelle et récurrente de 120 836€.

HESAM est porteur du projet NCU, les partenaires sont : CESI, SKEMA, l'ENSAPLV, l'ENSCI-les-Ateliers, CNAM et l'ENSAM. Chaque partenaire va recevoir une dotation financière en fonction des projets qu'il portera pour la collectivité.

Programme NCU : Le budget total sur 10 ans du Programme est de 9,6M€

La convention précise un versement pour 2020 de 853 333,00€

La répartition de l'aide du Programme se décompose comme suit :

HESAM UNIVERSITÉ

HESAM : 33,48% soit 285 730,00€

Établissements partenaires du Programme : 66,52% soit 567 604,00€

Centre Michel Serres, Conformément à la convention de portage entre HESAM et l'ENSAM, HESAM se charge de la collecte des recettes générées par les semestres Michel Serres et les reverse à l'ENSAM qui a la charge des dépenses du CMS. Le montant des recettes estimé par le Centre Michel Serres est de 110 000 euros.

La somme correspond à un ensemble d'activités et pas uniquement sur la vente de semestres.

Contributions des membres :

	Groupe	Contribution annuelle		
		Membres	Associé	Affilié
CNAM (groupe)	1	90 000,00 €		
EDL	3	10 000,00 €		
ENSAM	1	90 000,00 €		
ENSCI	3	10 000,00 €		
ENSAPLV	3	10 000,00 €		
INP	3	10 000,00 €		
CNRS	-	- €		
France Clusters	3			- €
CFJ Paris	3			- €
FNEP	3			- €
CESI	1	90 000,00 €		
Ecole BOULLE	S	4 500,00 €		
Ecole DUPERRE	S	4 500,00 €		
Ecole ESTIENNE	S	4 500,00 €		
ENSAAMA	S	4 500,00 €		
IFM	3	10 000,00 €		
SKEMA	1	90 000,00 €		
Les Compagnons du devoir	1			30 000,00 €
Candidatures futurs membres				
Cité de l'architecture	1			30 000,00 €
		428 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Total des contributions :	488 000,00 €			

Hugues BRUNET précise qu'HESAM Université mène actuellement des discussions avec la cité de l'architecture qui pourraient aboutir à une affiliation. Leur contribution serait de 30 000 euros.

HESAM UNIVERSITÉ

Refacturations :

- Au sein des locaux du 15, rue Soufflot, une série de bureaux ont été mis à disposition d'organisations comme la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) ou pour le projet 13.11 (volet de l'Equipex MATRICE) pour un montant de 62 810 €.
- HESAM refacture pour 34 500 € au CNAM Pays de Loire la charge d'un ingénieur pédagogique en charge du déploiement d'un Centre Michel Serres à Nantes.
- HESAM refacture à l'ENSAM et au CNAM leur contribution à Fun Mooc pour 15 000 euros chacun.

- **Opération COUPERIN** : le montant de la facture d'abonnement à la revue « Techniques de l'ingénieur » est de 124 133,78€. La facturation aux deux établissements bénéficiaires s'établit comme suit : ENSAM : 35 592,89€ et CNAM : 88 540,89€

- **Recettes diverses** : 1500 euros.

- **Programme Pepite (HESAM Entreprendre)** : **17 000 €**, subventions MESR antérieures.

- **Projet Interreg COLOR-CIRCLE** : 30 000€.

- **Pour les activités du Pôle numérique** : Subvention MESR pour le projet de la Côte d'Ivoire 26800€ et pour le projet Mooc d'Orientation 14 990€.

Hugues BRUNET ajoute que l'équipe HESAM Université était en difficulté pour accueillir l'ensemble du personnel, il était impératif de récupérer un bureau de l'équipe de MATRICE. Par ailleurs, la refacturation est comptée sur une base de 11 mois puisque HESAM université arrive à la fin du bail de la rue Soufflot en décembre 2020.

Pour ce qui concerne les Dépenses :

Administration Générale :

- **Fonctionnement** : 532 571,00€, Charges transversales de coordination et de fonctionnement (loyers, charges de gestion courante,)

- **Personnel** : 413 500,00€ €, (President, Agent Comptable, Membres non-salariés du bureau exécutif, Délégué Général, Chargé de mission de la Vie étudiante et Chargé des affaires comptables). Il est à noter qu'HESAM a recruté en apprentissage une chargée de communication en septembre 2019.

- **Investissement** : 6 500,00 €, achats informatiques

HESAM UNIVERSITÉ

Projets :

- **1000 docs :**
 - **Fonctionnement :** 41 180 €, frais de fonctionnement liés au projet.
 - **Personnel :** 79 656 €, (Chargée de mission).

- **ERASMUS+ :**
 - **Fonctionnement :** 20 000 €, frais de fonctionnement liés au projet.

- **Actions numériques :**
 - **Projet Côte d'Ivoire :**
 - **Fonctionnement :** 21 400,00 €, frais de fonctionnement liés au projet.
 - **Projet Mooc d'Orientation**
 - **Fonctionnement :** 7 526,00 €, frais de fonctionnement liés au projet.

- **Pépité :**
 - **Fonctionnement :** 17 000,00 € frais de fonctionnement liés au programme.

- **Centre Michel Serres :**
 - **Fonctionnement :** 100 000,00 € frais de fonctionnement liés au programme.

Impact sur les réserves :

L'exercice 2020 est présenté avec excédent de 43 039,01€ euros.

Operations pour Compte de Tiers

- **L'Equipex Matrice volet 13.11 :** 65 000,00 € : au titre du financement d'allocations doctorales
- **Projet Mooc Orientation :** 95 052,00€
- **Programme NCU « Construisons nos métiers ! » :** 567 604,00€

Le total des Opérations pour Compte de Tiers représente 727 656,00 €.

Alain BAUER remercie HESAM Université pour ce budget bien présenté.

Il pense qu'HESAM Université pourrait utiliser dans son budget la charge constatée d'avance afin d'éviter d'apparaître débiteur d'un côté et de corriger en devenant créancier par compensation.

Concernant NCU, à ce jour les équipes n'ont pas d'information et attendent les procédures de notre programme commun. **Alain BAUER** souhaite qu'HESAM Université mette rapidement en place le programme NCU et rappelle que les équipes travaillent sur le projet depuis 2 ans.

HESAM UNIVERSITÉ

Jean-Luc DELPEUCH rappelle que le travail a commencé puisque dès septembre dernier il y a eu 3 cursus ouverts. Nous allons très prochainement travailler sur les cursus qui ouvriront l'an prochain.

Hugues BRUNET intervient en ajoutant qu'il y a une réelle demande sur ce sujet. Le programme d'élaboration prend un certain temps, mais nous devons être capable d'ouvrir une ou plusieurs formations assez rapidement.

Anne D'ORAZIO pense qu'il serait judicieux d'organiser des réunions par programme en plus des comités de pilotage NCU d'HESAM Université. A l'occasion de ces réunions nous pourrions détailler le programme, discuté de la partie financière.

Patrick RABESANDRATANA se demande si HESAM Université a des dettes.

Hugues BRUNET répond qu'HESAM Université n'a aucune dette en cours.

Le budget est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

III. Politique d'amortissements

Hugues BRUNET présente la délibération concernant la politique d'amortissements de l'établissement. L'amortissement est linéaire pour toutes les catégories d'immobilisations et calculé au prorata temporis.

Imputation comptable	Libellé	Durée en années
2053	Logiciels	3
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10
21831	Equipement de bureau	10
21832	Equipement informatique	5
21832	Ordinateur portable	3

Alain BAUER se demande si les services de l'Etat ont validé cette politique d'amortissement.

Hugues BRUNET confirme que le document a été validé. La durée d'amortissement est d'usage et courante.

Le conseil d'administration valide à l'unanimité la délibération concernant la politique d'amortissements.

HESAM UNIVERSITÉ

Jean-Luc Delpauch clôture les points relatifs à la comptabilité en rappelant que son engagement de début de mandat a été tenu en n'augmentant pas les cotisations des membres d'HESAM Université. Par ailleurs, nous avons conservé une même taille d'équipe.

IV. Adoption des modifications portées au règlement intérieur

Jean-Luc DELPEUCH rappelle que lors du dernier conseil d'administration un modus operandi concernant les évolutions de périmètre a été voté à l'unanimité. Le document précise le périmètre d'HESAM Université ainsi que les conditions d'entrée et de sortie. Il est dorénavant inclus au règlement intérieur.

Hugues BRUNET présente la modification du règlement intérieur qui concerne les dispositions électorales. Le conseil d'administration arrivant en fin de mandat et afin d'assurer une continuité nous devons mettre en place des élections pour le mois de novembre. Vote électronique pendant une semaine pour l'ensemble du corps électoral à l'exception des usagers qui voteront à l'urne le jeudi de la semaine des élections. Les élections des usagers se faisant au suffrage indirect.

Concernant le conseil académique, les personnes qui siégeaient ont démissionné collectivement afin de mettre en place de nouvelles élections en novembre, permettant d'éviter une élection partielle puis totale quelques mois après. Après le retrait de Paris 1, les membres n'étaient pas assez nombreux pour assurer un quorum physique régulier.

Par ailleurs, le rectorat nous a confirmé que nous n'avons pas besoin d'un renouvellement total de la commission électorale consultative. Dans le règlement intérieur, est indiquée la composition de la commission.

L'article 2.2 indique les listes du collège des grands électeurs et la répartition avec, en annexe 2, le tableau des instances permettant de composer le collège des grands électeurs.

Alain BAUER conseille d'ajouter des titres qui permettraient d'avoir un document plus lisible :

- Titre 1 élection (de l'article 1 à l'article 3)
- Titre 2 fonctionnement des instances (de l'article 4 à 6)
- Titre 3 Périmètre (l'article 7)

Par ailleurs, dans l'article 5 il serait judicieux de préciser de quel président nous parlons : celui d'HESAM Université ou celui du Conseil académique ?

Dernier point, dans l'article 7, il manque le terme « harmonisation de l'offre » afin que l'ensemble des membres se concertent sur les offres de formations.

Suite aux propositions d'Alain BAUER et après les modifications le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

V. Adoption du volet commun 2019-2023 du contrat de site HESAM Université

Jean-Luc DELEPUCH rappelle que le contrat de site précédent s'est terminé en 2018.

HESAM UNIVERSITÉ

Afin de créer une nouvelle version du contrat de site (2019-2023), l'année 2019 a été mise à profit pour discuter avec le ministère. Un diaporama stratégique a été présenté de nombreuses fois au conseil d'administration, dont les demandes de complément ou de modification ont été prises en compte, tant en matière d'état des lieux que de perspectives.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle que cette base intégrait l'évaluation HCERES.

Le document qui est présenté ce jour a été validé par le conseil académique et le conseil des membres.

Si le conseil d'administration exprime son accord HESAM Université pourra signer le contrat de site en rappelant qu'il comprend le volet commun à HESAM et les volets spécifiques au CNAM et à l'ENSAM, qui doivent être approuvés par les conseils d'administration de ces établissements.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle qu'il a proposé aux établissements membres d'être présent lors de leurs conseils d'administration, afin de faire une présentation du volet commun.

Quelques aspects du volet commun sont à souligner :

Il n'y a pas de moyens spécifiques alloués par l'Etat en contrepartie des engagements, mais le volet commun permet de se concerter et de se projeter au sein de la communauté.

L'Etat nous reconnaît comme un établissement d'enseignement supérieur et de recherche de plein exercice de nature fédérale, comme indiqué à la page 3.

Le ministère maintient les moyens dont nous disposons.

Le contrat de site précédent a été honoré.

Jean-Luc DELPEUCH énonce les 19 objectifs et les jalons indiqués dans le volet commun.

Alain BAUER suggère que le document soit retravaillé avant d'être voté. Les champs HESAM Université tels qu'ils ont été définis ne couvrent pas l'intégralité de l'offre d'HESAM.

Par ailleurs, le sujet RCE n'est pas un sujet neutre, il nécessite plus qu'une présentation.

Alain BAUER pense que dans le contrat de site il manque des offres dans la diversité des types de diplomation et dans les disciplines. Il devrait y avoir une offre par champ, des options pour les 5 champs disciplinaires. Par ailleurs, les options ne doivent pas être uniquement tournées vers le doctorat mais aussi vers le RNCP, LMD, doctorat, DBA (doctorat of business administration)

Alain BAUER demande un report du vote au prochain conseil d'administration le 20 novembre.

Anne D'ORAZIO pense que le document acte bien la situation actuelle et les perspectives. Elle rappelle qu'HESAM Université n'a pas été retenue pour l'appel à projet EUR. Ce sont essentiellement des établissements ayant participé au premier appel à projet qui ont gagné le second appel. Afin de ne pas perdre le bénéfice de notre travail effectué lors de la préparation des EUR, il serait judicieux de reverser le contenu des « Graduate School » dans les axes du contrat de site.

Xavier CHATEAU pense que le contrat de site est un succès, car il permet la reconnaissance d'HESAM Université. Le Conseil d'administration pourra déclinier cette feuille de route. Concernant le passage aux RCE, Xavier CHATEAU y est favorable, car il permettra à l'établissement d'avoir une marge de manœuvre, afin de gérer ses compétences, ses métiers et sa masse salariale.

Jean-Luc DELPEUCH propose de consulter le conseil sur la marche à suivre.

7 membres sont favorables à une pour validation immédiate du projet de contrat et 9 préfèrent le valider lors du prochain conseil d'administration afin de prendre en compte les amendements proposés ce jour.

Le document sera donc amendé, en concertation avec le ministère, et dans le respect du calendrier des conseils d'administration des deux établissements ayant un avis à prononcer : le CNAM et l'ENSAM, avant approbation soumise à la prochaine séance du CA d'HESAM Université

IV. Informations CPER 2021-2027

Jean-Luc Delpeuch rappelle les 5 axes qui ont été retenus :

- l'attractivité des campus
- la cohérence des établissements et de regroupements dans le territoire
- la transition numérique
- la transition écologique
- la santé

Plusieurs projets sont apparus ; pour Paris Le Villette, la recherche d'un nouveau site en créant des espaces mutualisables pour les projets d'HESAM. Pour le CNAM adapter la salle des textiles qui est destinée à accueillir des activités scientifiques inter-établissements, ainsi que la réhabilitation d'espaces pour la recherche, et la rénovation thermique des huisseries de la rue St Martin et pour l'ENSAM, une restructuration de ses halles technologiques et sheds, pour permettre le développement de plateformes technologiques interdisciplinaires au sein du campus Paris, pour les projets interétablissements menés au sein d'HESAM.

Le rectorat nous demande de renseigner différents documents qui permettent de décrire les projets. Nous avons souligné que les 4 écoles d'art sont membres d'HESAM Université et qu'il ne faut pas oublier que ces établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale ont leurs propres besoins.

Concernant le volet recherche il est important que les 3 projets de « graduate school » au sein des champs interdisciplinaires puissent être mis en avant afin de démontrer que le travail mis en place dans le cadre de l'appel à projets EUR se poursuit et doit mobiliser des moyens financiers.

Philippe CAVELIER se demande s'il y a un impact sur les UMR et que si tel est le cas les dossiers devraient remonter auprès du CNRS. Mr CAVELIER pense que ces projets pourraient être soutenus par le CNRS.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle que dans le projet de l'ENSAPLV, le nouveau bâtiment va redynamiser l'évolution de la formation d'architecture en Ile-de-France, mais aussi pour pouvoir intégrer des nouvelles formations dans le cadre d'HESAM Université. Le projet CYCLES est mis en avant dans le

HESAM UNIVERSITÉ

dossier afin que la réutilisation d'un bâtiment ancien soit l'occasion du développement d'une recherche-action. Plusieurs UMR sont concernées.

En ce qui concerne le CNAM, la salle des textiles sera un lieu d'expérimentation de l'hybridation des pratiques professionnelles avec le développement du numérique, ce qui coïncide avec les besoins du projet de recherche F@BER coordonné par l'UMR LISE. Jean-Luc DELEPUCH remercie Philippe CAVELIER de sa proposition de soutien et incite les établissements concernés à faire appel à l'expertise du CNRS, auquel les dossiers devront être transmis.

Hugues BRUNET rappelle que le dossier doit être bouclé pour le 15 octobre.

VII. Forfaits de mobilité Erasmus pour le personnel

HESAM UNIVERSITÉ



Erasmus+

Présentation de l'appel à candidature de mobilité Erasmus + du personnel administratif d'HESAM Université

Serge GADBOIS présente les forfaits de mobilité pour le personnel. Il rappelle que la charte ERAMUS comprends 3 axes principaux :

- Donner de la mobilité aux étudiants des diplômes HESAM
- Donner de la mobilité aux personnels HESAM
- Mobilité internationale de crédit (mobilité extra-européenne)

Aujourd'hui nous vous soumettons les barèmes Européens Erasmus pour le déplacement du personnel dans le cadre des mobilités de formations Erasmus.

Laurent SCORDINO-MAZANEC se demande si nous avons un financement qui permettrait de faire des déplacements afin de mettre en place des partenariats.

Serge GADBOIS répond que pour le moment HESAM Université n'a pas de subvention partenariale. Cependant cela ne nous empêche pas d'effectuer un travail collaboratif.

HESAM UNIVERSITÉ

Vous trouverez ci-joint les barèmes :

1.3 Modalités : montant de l'aide financière à la mobilité

- Participation aux frais de voyage

Les distances doivent être calculées à l'aide du [calculateur fourni par la Commission Européenne](#).

A titre d'exemple :

Distance en km	Montant
Entre 10 et 99 km	20 €
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1999 km	275 €
Entre 2000 et 2999 km	360 €

1.3 Modalités : montant de l'aide financière à la mobilité

- Participation aux frais de séjour

Groupes de pays	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14ème jour d'activité	Taux journalier du 15ème au 60ème jour d'activité (70%)
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni	119 €	83 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 €	74 €
Groupe 3	Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €	64 €

Les forfaits de mobilité sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

VIII. Question(s) diverse(s)

Patrick RABESANDRATANA s'inquiète des réductions de budget concernant les projets Européens.

Jean-Luc DELPEUCH rappelle qu'il est crucial de participer aux appels à projets européens, car les ressources à la clef sont considérables. Les programmes Horizon Europe ne laissent pas présager une réduction de moyen.

Jacques BAHRY nous informe que le FOOD organise le 9 et 10 octobre à Dijon une rencontre nationale qui sera consacrée à la prise en compte de la formation en situation de travail. L'invitation sera transmise à Hugues BRUNET afin que les membres intéressés du Conseil d'Administration puissent y participer.

En l'absence de question supplémentaire la séance est levée à 12h05.

Le prochain Conseil d'administration se déroulera le mercredi 20 novembre 2019 à 9h30 dans les locaux des Compagnons du Devoir.